



## CAPA MOUVEMENT 2013

### ENCORE BEAUCOUP D'ESPOIRS DEÇUS

Le mouvement 2013 des CPE reste sous le signe de la pénurie. La période des vaches maigres n'est apparemment pas terminée. Les CPE ayant des velléités de muter dans l'Académie de Toulouse devront encore se contenter de miettes.

Avec ses 122 participants au mouvement 2013, seuls 28 postes sont ouverts au mouvement.

Les 20 berceaux réservés aux CPE stagiaires plombent le mouvement et nous atteignons cette année le chiffre record de 42% de postes bloqués et inaccessibles aux candidats au changement (contre 35% l'an dernier).

Les 2 Mesures de Cartes Scolaires (dues au redéploiement), les 3 postes éclairs (dispositif qui perdure malgré son injustice et son inefficacité), et les cas médicaux (accordés aux personnels sur vœux communes ou pire sur vœux établissements) limitent encore un peu plus les possibilités et confinent à l'austérité.

La conséquence de ce manque de postes aura des conséquences brutales pour 4 collègues qui subiront un déplacement en extension.

Il apparaît clairement, d'une année sur l'autre que la gestion comptable, combinée aux différents dispositifs pèsent lourdement sur les possibilités de muter alors que les recommandations de mobilité sont encouragées par notre hiérarchie.

Seul motif de satisfaction, 2 postes supplémentaires, injectés dans le mouvement intra, permettront de compenser le collègue TZR qui a obtenu un poste fixe.

L'Académie de Toulouse, avec ses 8 départements, ne fonctionnera encore qu'avec un nombre trop restreint de remplaçants titulaires : 8 TZR à l'issue du mouvement. Cette année encore, le Rectorat devra recruter un nombre important de contractuels, mal payés, mal formés.

Le SE-UNSA insiste pour que les établissements scolaires bénéficient de personnels formés, titulaires et stables. Il est temps que soit reconnu un véritable statut juridique de TZR pour les CPE comme c'est le cas pour les autres corps.

## AED RENTREE 2013

### MAIN BASSE SUR LES EFFECTIFS

La CAPA mouvement s'est déroulée le 14/06/2013 en présence notamment de Monsieur le Secrétaire Général et de notre IPR Vie Scolaire Monsieur Pallec.

Nous avons profité de la présence de notre hiérarchie pour exposer les difficultés que rencontrent les services Vie Scolaire.

En effet, si la rentrée 2013, comme la précédente, exprime une rupture nette, en terme de moyens, avec les politiques budgétaires menées par les gouvernements de droite, des motifs d'inquiétudes subsistent, notamment en matière de dévalorisation de nos professions. Les difficultés de recrutement imposent des mesures fortes et immédiates pour le second degré. Elles doivent impérativement intégrer une programmation pluri-annuelle de revalorisation de nos métiers.

Pour les CPE et les services Vie Scolaire, l'inquiétude vire à la désolation à l'annonce de la suppression de 108 équivalents temps pleins d'AED à la rentrée prochaine. Le choix de Monsieur le Recteur de diminuer le budget prévu pour les AED (BOP 230 Vie de l'élève) aura des conséquences désastreuses sur le fonctionnement des établissements scolaires et sur l'encadrement des élèves. Et c'est en contradiction totale avec les engagements pris par le Président de la République et le Ministre de l'Education Nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels Vie Scolaire dans les établissements durant le quinquennat.

Le SE-UNSA et ses représentants CPE tiennent à marquer leur profond mécontentement face à la solution retenue. Nous tenons à faire prendre conscience à l'Administration Centrale de la place prise par les services Vie Scolaire et les AED dans le bon fonctionnement des établissements scolaires du secondaire et leur rôle dans le climat qui y règne. Faire le choix de diminuer sensiblement leurs effectifs, c'est faire le choix de la déstabilisation et de la dégradation des conditions de vie des élèves et d'exercice des autres personnels des collèges et des lycées.

### 2 – Les « stagiaires 1 » :

Il s'agit des stagiaires admis au concours de CPE en 2013. Ils seront affectés sur les 20 postes bloqués appelés « berceaux stagiaires » et effectueront 29 heures dans les établissements comme l'année précédente.

Les critères de choix des postes supports retenus par l'IPR sont :

- Répartition équitable sur le territoire
- Accueil dans un établissement où il y a déjà un CPE
- Changement dans la mesure du possible de l'implantation des berceaux

Le concours de recrutement « nouvelle formule », en 2014, devrait se dessiner sous un nouveau modèle. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune information de la part du Ministère.

La création des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) regroupera la formation initiale et continue et concernera la formation des stagiaires de la maternelle au supérieur.

### POSITION DU SE UNSA :

Nous regrettons que l'implantation des stagiaires se fasse sur des postes budgétaires avec la non compensation du temps passé en formation.

Ce qui représente une perte sèche de 6 heures de présence d'encadrement, et autant de jonglage dans l'organisation du service et du suivi des élèves.

D'autres part 42% des postes sont bloqués pour le mouvement ce qui nuit gravement à la mobilité des collègues CPE.

Nous souhaitons que ces supports soient rendus au mouvement dans les années à venir.

Par ailleurs, nous revendiquons une véritable formation des tuteurs des CPE stagiaires afin de pouvoir accueillir ces personnels dans de bonnes conditions.

### Temps de travail

Monsieur Pallec réaffirme que la durée du temps de travail des CPE est de 35H00 par semaine sur 39 semaines toutes activités confondues.

### POSITION DU SE UNSA :

Au regard du nombre de situation de collègues victimes d'un abus de pouvoir de la part des chefs d'établissement sur leur durée hebdomadaire de travail, le SE UNSA demande à l'inspection de rédiger une note interne pour préciser définitivement la quotité de service réglementaire.

## Remplacement des CPE

L'Académie de Toulouse, avec ses 8 départements, fonctionnera qu'avec un nombre trop restreint de remplaçants titulaires : 8 TZR à l'issue du mouvement.

Cette année encore, le Rectorat devra recruter un nombre important de contractuels mal payés et mal formés.

### POSITION DU SE UNSA :

Le SE UNSA insiste pour que les établissements scolaires bénéficient de personnels formés, titulaires et stables. Il est temps que soit reconnu un véritable statut juridique de TZR pour les CPE comme c'est le cas pour les autres corps.

Monsieur Pallec rappelle que statutairement, les TZR n'existent pas. Historiquement l'Académie a créé des supports « fictifs » de TZR pour absorber une arrivée massive de CPE en 2004.

Un « vivier » de contractuels existe et chaque dossier est étudié et validé par l'inspecteur selon les critères suivants :

- Niveau universitaire (M2)
- Expérience d'AED
- Avis du chef d'établissement (éventuellement)

## Formation des CPE

Depuis 2 ans, nous déplorons la disparition du regroupement académique. Il existe une volonté réelle des CPE de se retrouver, d'échanger et de se former.

Monsieur Pallec nous rétorque qu'il s'agit d'un problème de crédits. Le budget formation est resté constant mais il s'est opéré un transfert vers d'autres publics, les stagiaires notamment. La formation continue est de fait réduite actuellement. Nous l'avons également alerté sur l'absence de réunion dans certains bassins par manque de personnels ressources. Nous lui avons donc proposé de permettre aux animateurs volontaires et « dynamiques » d'intervenir sur un autre secteur géographique que le lieu d'exercice.

M.Pallec reconnaît que certains bassins ne fonctionnent pas mais il n'envisage pas de décharger un CPE pour s'en occuper pour ne pas cumuler les absences dans son établissement.

*De nombreux autres points ont été abordés lors de cet entretien. Nous avons notamment évoqué les difficultés concrètes que les collègues syndiqués nous ont confiées. Monsieur Pallec nous a informé du départ à la retraite de M. Rivano et de son remplacement par Madame Lucyna Moari IA-IPR. Nous lui souhaitons la bienvenue dans sa prise de fonction dans l'Académie de Toulouse.*

## NOTRE MÉTIER, NOS MISSIONS, NOS FONCTIONS :

### COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 6 JUIN 2013 AVEC M. PALLEC, IPR-VS

Toujours soucieux d'être au plus proches des préoccupations qui touchent notre fonction, vos représentants académiques CPE du SE-UNSA ont pour habitude de demander une audience auprès des responsables de l'Administration.

Nous avons été reçus par M. Pallec, IA IPR Vie Scolaire.

Voici les grandes lignes que nous avons abordées :

#### Suppression des postes AED

Monsieur Pallec confirme, lors de l'audience, la « réduction significative » de crédits imposée par le Ministère. Ce qui se traduira, dans l'Académie de Toulouse, par la suppression de 108 supports d'Assistants d'Education.

L'annonce a déjà été faite aux chefs d'établissements par le Recteur de bloquer tous les contrats tant que la répartition par structure ne serait pas étudiée.

Le Rectorat devrait acter assez rapidement la répartition des suppressions de supports par département. Les DASEN, dans un second temps, se chargeront d'étudier la situation de chaque établissement.

Des critères « objectifs » sont d'ores et déjà définis : taille de la structure, typologie, sociologie des élèves et nombre d'élèves.

#### POSITION DU SE UNSA :

Pour les CPE et les services Vie Scolaire, l'annonce de la suppression de 108 équivalents temps pleins d'AED à la rentrée prochaine engendre beaucoup d'inquiétude qui vire à la désolation.

Le choix de Monsieur le Recteur de réduire le budget prévu pour les AED (BOP 230 Vie de l'élève) aura des conséquences dévastatrices sur le fonctionnement des établissements scolaires et sur l'encadrement des élèves. Et c'est en contradiction totale avec les engagements pris par le Président de la République et le Ministre de l'Education Nationale d'augmenter le nombre d'adultes dans les établissements sur 5 ans.

Nous déplorons également que les AED soient considérés comme variable d'ajustement dans les établissements. Les insuffisances en personnel amènent les chefs d'établissement à les utiliser pour diverses tâches : gestion du parc informatique, surveillance et secrétariat d'examen, aide aux documentalistes...

amplifiant encore la pénurie de surveillant.

Nous avons insisté auprès de M. Pallec de rappeler aux chefs d'établissement la nécessité de « réserver » la dotation AED aux services Vie Scolaire.

Nous l'avons également alerté sur la disparité qui existe entre les départements concernant la connaissance tardive du contingent d'AED par établissement. Pour bon nombre de CPE cela induit de réelles difficultés à constituer des équipes complètes pour la rentrée.

#### Dernière minute:

M. Pierre, Secrétaire Général, nous a annoncé en CAPA qu'une loi devait être votée d'ici la fin de l'année afin de contraindre les collectivités territoriales à prendre en charge la maintenance du parc informatique par du personnel spécifique.

#### Stagiaire CPE

L'année 2013/2014 sera une année transitoire où vont cohabiter deux catégories de stagiaires :

1- Les « contractuels 2 » ( ceux qui ont obtenu l'écrit en juin 2013 et qui passeront l'oral en 2014 avec la validation du Master 2) :

Ils auront la possibilité de signer un contrat à durée déterminée avec l'Education Nationale sur la base d'un tiers temps payé mi-temps. Ces nouveaux personnels auront la possibilité de ne pas signer le contrat et pourront garder le cas échéant leur précédent emploi (s'il est compatible avec les horaires de formation).

Ces postes de stagiaires seront, comme le demande le Ministre, positionnés à proximité des centres universitaires et seront affectés sur des « rompus de temps partiel » (pourcentage du temps de travail non compensé pour les collègues à temps partiel).

Le 1/3 temps devrait s'organiser de la sorte :

- Lundi - Mardi : Temps de formation
- Mercredi - Jeudi - Vendredi : Présence en établissement

La procédure d'affectation en établissement se fera vers le 19/07/2013.

Nous resterons vigilants et continuerons à réclamer :

- Plus d'AED en Vie Scolaire
- La création de véritables contrats afin de gérer le parc informatique dans les établissements sans ponctionner la dotation en AED
- Plus de CPE en poste (1 CPE pour 250 élèves)
- La reconnaissance juridique du statut de TZR pour les CPE comme cela existe pour les autres corps
- Concernant la formation des stagiaires, retour au tutorat et déblocage des postes offerts au mouvement

**L'Education Nationale est garante de l'avenir du pays et de l'avenir des jeunes générations. Le SE UNSA veillera à promouvoir un service public laïque de qualité, pour tous et sur tous les territoires.**

L'intra en chiffres :

- Les demandes de mutation s'élevaient à 122 ( en 2012 : 126 demandes)
- Parmi eux, 50 personnes ont obtenu leur mutation ( contre 62 en 2012)
- 1TZR a pu enfin obtenir un poste fixe. Il n'en restera plus que 8 sur l'Académie.
- Sur 10 dépôts de dossiers médicaux, 4 ont obtenu un avis prioritaire.

BARRES D'ENTREE PAR DEPARTEMENT								
	2007	ZR 2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
09	Pas d'entrée	1635	306.2	152	52	249,2	795,2	1371,2
12	2042,2	1590	55	100	527,2	86	63	79
31	1552	1572	577.2	737.2	313,2	219	459	506,2
32	1585,2	83	62	132	207,2	201	271,2	485,2
46	1699,2	1790,2	129	342.2	594,2	239,2	492,2	159
65	1978,2	372,2	181.2	52	76	72	662,2	383
81	1730,2	1579,2	680.2	1052	454,2	254	566,2	492,2
82	1692,2	125	Pas d'entrée	555.2	1505,2	157	330	473,2

#### CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2013-2014

Rentrée	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Été
Lundi 3/09/2013	Du samedi 19/10/2013 au Lundi 4/11/2013	Du samedi 21/12/2013 au lundi 6/01/2014	Du samedi 1/03/2014 au lundi 17/03/2014	Du samedi 26/04/2014 au lundi 12/05/2014	samedi 5/07/2014

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués*

## RÉSULTATS DU MOUVEMENT INTRA CPE 2013

NOM	Affectation
ALBALADEJO DOMINIQUE	CLG JEAN DIEUZAIDE PECHBONNIEU
ALBUQUERQUE PERRINE	CLG LEO FERRE GOURDON
BARBE MARTINE	LPO LY CHARLES DE GAULLE MURET
BAUDOUIN PHILIPPE	LCL RENE BILLERES ARGELES-GAZOST
CAYSAC GENEVIEVE	LPO LY HOTELLERIE ET TOURISME TOULOUSE
CAZAUX-MENNY AUDREY	CLG NICOLAS VAUQUELIN TOULOUSE
CENAC VERONIQUE	CLG LALANDE TOULOUSE
CHOUKROUNE DANIELLE	CLG JEAN MONNET CASTRES
CORBIERE LUC	(APV) CLG DE LA MONTAGNE NOIRE LABRUGUIERE
COUMES STEPHANE	CLG NOE
COUTELLIER JEROME	LP GUYNEMER TOULOUSE
CUENCA FRANCOISE	CLG PINS JUSTARET
DUBOY EMILIE	LP P MENDES France VIC EN BIGORRE
DUCROT PHILIPPE	CLG PIERRE MENDES FRANCE VIC-EN-BIGORRE
DURILLON BEATRICE	CLG ASANA MONTAUBAN
FOURNIE VALERIE	CLG LOUISA PAULIN MURET
GAVENS LYSIANE	(APV Eclair) CLG STENDHAL TOULOUSE
GINESTET GERARD	LGT TOULOUSE-LAUTREC TOULOUSE
GREGO VIRGINIE	CLG LA SERRE DE SANSAN LOURDES
GRELET CORINNE	CLG LE FOUSSERET
HENRIC GERARD	LG JULES MICHELET MONTAUBAN
IDBELLA OMAR	CLG P RAMADIER PLUS ANNEXE FIRMI DECAZEVILLE
JEANNIN PAULINE	CLG VAL D'ADOUR RISCLE
LAFON LAETITIA	CLG ANTONIN PERBOSC AUTERIVE
LAPHA-DAMOUR EMMANUELLE	CLG JULES VERNE PLAISANCE-DU-TOUCH
LAURAC PHILIPPE	ZR HAUTES-PYRENEES
LLABARRENA ANNE-SOPHIE	LG DU COUSERANS SAINT-GIRONS
MERUCCI MARINA	LPO MARECHAL LANNES LECTOURE
MOUEZA SYLVIE	CLG CLEMENCE ISAURE TOULOUSE
NAMINZO CORINNE	ZR HAUTE-GARONNE
NEDJARI BIEYSSE NADIA	LP LE SIDOBRE CASTRES
OURGANT SANDRINE	LPO LEO FERRE GOURDON
PERRINO FABIENNE	LGT TOULOUSE-LAUTREC TOULOUSE
PETIT AURELIE	LP LYC DU BOIS ET DE L'HABITAT AUBIN
RAMOND VALERIE	CLG ALAIN SAVARY FRONTON
RIBARD LAURENT	CLG MAUBOURGUET
RIHET OLIVIER	LP JOLIMONT TOULOUSE
RIVIEREZ MURIELLA	CLG VERT AIGNAN
ROBERT EMILIE	CLG JACQUES MAURE CASTELGINEST
SERIEYS PHILIPPE	CLG MARCEL MASBOU FIGEAC
SI ABDALLAH SABRINA	CLG BELLEVUE TOULOUSE
SIGNES BRUNO	CLG RAYMOND BADIOU TOULOUSE
TAFFANEL FABRICE	CLG EMILE VAYSSE CASTELNAU-MONTRATIER
TAVERNIER LYDIE	LP LYC ROLAND GARROS TOULOUSE
TEXIER EVELYNE	CLG DE LA VIADENE SAINT-AMANS-DES-COTS
TRIMANI HANANE	CLG CLAUDE NOUGARO TOULOUSE
TURROQUES JORDANE	LP DOCTEUR CLEMENT DE PEMILLE GRAULHET
VALADE GEORGES	CLG JEAN ROSTAND EAUZE
VINCENS MURIEL	LGT LY CLEMENT MAROT CAHORS
VOUGE CAROLE	CLG JEAN MONNET BAGNERES-DE-LUCHON

## HORS-CLASSE, LE TEMPS DES PROMESSES

Le SE-UNSA déplore que 2013 soit encore à mettre sous le signe de l'iniquité. Malgré la déclaration de notre ministre Vincent Peillon du 10 février 2013, qui annonçait un rééquilibrage des différents corps, le ratio d'accès à la hors-classe n'a pas décollé des 5 %, 2 points de moins que pour les enseignants.

Cette année, ce sont 8 collègues supplémentaires qui auraient pu être promus dans notre Académie.

Depuis de trop nombreuses années maintenant, les gouvernements successifs se refusent à toute revalorisation des salaires et le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'effrite inexorablement.

Les effets du gel de la valeur du point d'indice pour la 4ème année pèsent fortement sur le porte-monnaie des enseignants et la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question du point d'indice avant mi-2014 démontre bien que nous n'en n'avons pas fini de faire les frais de la crise économique.

Dans ce contexte, l'accès à la hors-classe reste malheureusement pour les CPE le passage obligé pour bénéficier d'une amélioration de leur rémunération.

A ce sujet, le SE-UNSA continue de dénoncer la différence de traitement entre les personnels d'éducation et les enseignants, alors que l'évolution du métier de CPE est indéniable. Elle est liée au management à flux tendu des établissements scolaires, aux pressions administratives sans cesse grandissantes, et soumet le CPE à

des exigences qui vont bien au-delà des missions définies par la circulaire de 1982.

Ces responsabilités toujours plus importantes liées à un contexte social dont les difficultés se ressentent au sein des établissements ne sont pas sans conséquences sur les conditions d'exercice des CPE.

Stress, sentiment de ne pas être reconnu dans leur lieu d'exercice et au sein du système scolaire, exposés aux fortes pressions hiérarchiques, les CPE n'ont toujours pas de motifs de consolation.

Une situation qui devra évoluer comme devra être reconsidérée l'évaluation des métiers de l'enseignement fondée sur un supposé « mérite » mais qui repose encore sur trop d'opacité et de subjectivité pour être équitable.

Le SE-UNSA réaffirme sa volonté de remplacer le dispositif « Hors-classe » par un échelon supplémentaire de la classe normale.

### La Hors-Classe en chiffre :

- ▶ 19 CPE ont été promus à la Hors-Classe sur 378 promouvables :
  - 17 issus du 11ème échelon
  - 2 au 9ème.
- ▶ 17 personnes du 11ème échelon n'ont pu accéder à la Hors-Classe.

**Vos commissaires paritaires : Marie-Jacques CLERC, Françoise DUFOUR, Philippe DUCROT, Pierrette ENCAUSSE, Valérie DUCAMP, Eric DEMACON, Franck ROBERT, Marie-Line RAULIN**